# DÉCOUVRIR EN GROUPES

LA DESTINATION ANJOU VIGNOBLE ET VILLAGES



Visites, excursions, séjours

La Loire - Le vignoble - Les villages et leur patrimoine - La gastronomie www. anjou-vignoble-villages.com

# LE SERVICE GROUPE

Nous avons à coeur, avec nos partenaires, de vous faire vivre une expérience, une visite ou un séjour, qui répond à vos attentes!



# Nos engagements

- Une connaissance parfaite de la destination et de ses acteurs
- Une organisation complète et sur-mesure de votre séjour
- Des propositions à la carte pour répondre au mieux à vos envies
- Une réponse rapide, adaptée et personnalisée, une souplesse d'accueil
- Des prestations de qualité et un réseau de partenaires de confiance
- Un ou plusieurs devis gratuits

# Pourquoi faire appel au service groupe?

- Gagnez du temps, profitez d'une expertise en organisation
- Profitez d'une sortie ou d'un séjour clé en main
- Découvrez la multitude d'activités possibles sur le territoire

# N à é

### Marie BERNAUDEAU

+33 (0)6 82 37 86 24 marie@anjou-vignoble-villages.com

### Aurélien DEBOMY

+33 (0)6 46 16 59 52

Accueil de l'Office de tourisme

+33 (0)2 41 78 26 21

### Contactez-nous

Destination Anjou Vignoble et Villages

Nous sommes disponibles pour répondre à vos questions, vos envies. Nous établirons ensemble votre programme pour un séjour personnalisé clé en main.

# ILS NOUS ONT FAIT CONFIANCE



"Les retours des participants sont excellents! Merci pour ce séjour de qualité, votre accompagnement et la logistique en place le jour J. Belle découverte, repas gourmand, cadre très apprécié."

### TRANSDEV - PAYS DE LA LOIRE



46 collaborateurs
Juin 2023



"Tout s'est très, très bien passé. C'était génial! Les prestations durant le séjour étaient de qualité. Nous n'hésiterons pas à revenir vers vous. Merci à vous pour votre aide."

### LA POSTE



10 collaborateurs Septembre 2022





" Cadre agréable, cuisine de qualité, accueil soigné, belles prestations. Très bonne expérience, nous recommandons."

### ROTARY CLUB -LA GUERCHE DE BRETAGNE



15 collaborateurs
Juin 2023

" Les clients étaient ravis, l'ensemble du groupe en réalité. Tout s'est bien déroulé. Un vrai plaisir!"

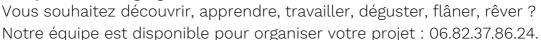
### **VOYAGES LE DIVENAH**



41 collaborateurs Septembre 2023



### Et si le prochain témoignage était le vôtre?



# Découvrir la destination...

# Gournande

- Un chef étoilé et de nombreuses tables de qualité sur le territoire.
- Des spécialités 100% locales : Gouline, Crémet d'Anjou, rillauds, fouées, poissons de Loire, ...
- Des appellations viticoles : Coteaux du Layon, Coteaux de l'Aubance, Quarts de Chaume, Bonnezeaux, Anjou Rouge, Rosé de Loire, ...

- De jolis villages de charme et de caractère : Aubigné-sur-Layon, Denée, Blaison-Gohier, Béhuard, Savennières...
- Des châteaux meublés et familiaux : le Château de Serrant et le Château de Brissac-Quincé.
- Des traditions : la boule de fort, la boule de sable, ...
- Les toues cabanées ou gabares, ...



# Labellisée Unesco

Inscrite au patrimoine mondial par l'UNESCO au titre de ses paysages culturels vivants, la Loire parcourt l'Anjou, jusqu'à Chalonnes-sur-Loire, vers l'Atlantique.

- En voiture : les routes des vins et des villages de l'Anjou et la Corniche Angevine, ...
- À pied : parcourir les sentiers de randonnées dans les plus beaux paysages viticoles...
- En vélo : La Loire à Vélo, le vignoble à travers la boucle Loire Layon Aubance, ...
- En petit train, en bateaux, en montgolfière, ...





# **DESTINATION ANJOU VIGNOBLE ET VILLAGES**

De belles expériences à vivre!







# **ACCESSIBILITÉ**

Située au cœur des Pays de la Loire, la Destination Anjou Vignoble et Villages est facile d'accès pour tous. Une gare TGV idéalement située à Angers, un réseau entendu de transports en commun et un réseau ferroviaire développé.



# QUELQUES IDÉES DE SORTIES...

Dans cette brochure, vous trouverez plusieurs suggestions de sorties ou séjours adaptables à vos envies. Contactez-nous pour découvrir l'ensemble des options repas.

### Des idées pour tous les groupes

Tribus, amis, associations, amoureux du patrimoine, cenophiles, randonneurs, clubs affinitaires et professionnels du tourisme, contactez-nous!

Les timings et itinéraires peuvent être modifiés pour un meilleur déroulement des programmes.

P. 7

Journées pour les groupes de plus de 20 personnes



Contactez-nous pour une prestation sur-mesure.

P. 22

Journées pour les groupes de moins de 20 personnes



Contactez-nous pour une prestation sur-mesure.

P. 27

Votre séjour / événement au cœur du vignoble

P. 29

Les saveurs locales, gustatives et olfactives

P. 31

Des idées cadeaux - 100% local



# JOURNÉES GROUPES





SUGGESTIONS DE JOURNÉES LOCALES - 100% ANJOU POUR PLUS DE 20 PERSONNES



### Loire & Terre



10h30 Croisière commentée sur la Loire à bord de la Ligériade II

Rendez-vous: Montjean-sur-Loire

12h30 Déjeuner dans un restaurant en bord de Loire

Base menu: 3 plats, 1 apéritif, 1 verre de vin et 1 café.

Balade commentée en train touristique au cœur des vignes 15h00

Rendez-vous: Chalonnes-sur-Loire

16h30 Découverte d'un domaine viticole - verre de l'amitié dans la cave

17h30 Fin de la journée



- Jean-Patrick Denieul, ancien pêcheur professionnel et capitaine de la Ligériade, vous partage son expérience du fleuve à bord de son Loire n'auront plus de secrets pour
- > Après une pause déjeuner conviviale, partez à la découverte du vignoble, lors d'une balade commentée en petit train. Sur le parcours, le paysage livre toute sa beauté : les coteaux, les moulins, Vous pourrez boire les paroles du chauffeur incollable sur le vignoble.
- > Pour clôturer cette journée de la meilleure des façons, un vigneron domaine pour vous présenter son activité et les appellations locales.

Base 30 personnes: à partir de 56€ TTC/pers.

Base 40 personnes : à partir de 55€ TTC/pers.

Capacité maximale : 50 personnes

Tarifs révisables en fonction des prestations choisies et des menus.

Contactez-nous pour un devis détaillé.

"Casse-croûte du vigneron" >> 60,50€TTC / pers.







10h00 Balade commentée en train touristique

Rendez-vous: Chalonnes-sur-Loire

12h00 Déjeuner dans un restaurant en bord de Loire

Base: 3 plats, 1 apéritif, 1 verre de vin et 1 café.

14h30 Croisière commentée en bateau traditionnel

Rendez-vous: Chalonnes-sur-Loire

16h00 Fin de la journée

Base 30 personnes: à partir de 55€ TTC/pers.

Base 20 personnes : à partir de 64€ TTC/pers.

> Capacité maximale : 30 personnes

- > Partez à la découverte du vignoble, lors d'une balade commentée en petit train. Sur le parcours, le paysage livre toute sa beauté : les coteaux, les moulins, le patrimoine bâti et tant d'autres! Vous pourrez boire les paroles du guide présent pour l'occasion : le chauffeur incollable sur le vignoble
- d'un restaurant traditionnel en bords
- > Après cette pause gourmande, Les Chalandoux du 5ème Vent vous accueillent à bord du Gabarot de

Partez pour 1h30 de balade au fil de l'eau, pour comprendre l'histoire de la Loire. l'histoire des mariniers!

Tarifs révisables en fonction des prestations choisies et des menus.

# Exploration œnologique

13

📄 10h00 🛮 Animation sur le thème du vin - Jeu par équipe

Rendez-vous: Rochefort-sur-Loire

11h30 Visite dégustation au sein du domaine viticole

13h00 Déjeuner dans un restaurant en bord de Loire

Base: 3 plats, 1 apéritif, 1 verre de vin et 1 café.

15h30 Visite guidée du Château de Serrant

Rendez-vous: Saint-Georges-sur-Loire

17h00 Fin de la journée

Base 30 personnes : à partir de 59€ TTC/pers.

Base 40 personnes : à partir de 58€ TTC/pers.

> Commencez votre journée par une animation autour du vin proposée par un sommelier et formateur. Découvrez le monde du vin d'une manière simple, ludique et interactive.

Divisé en équipes, affrontez vous autour d'un quizz œnologique et d'une dégustation à l'aveugle. L'objectif étant de récolter le plus de bouchons possible. L'occasion d'enrichir ses connaissances en œnologie, ou de redécouvrir les différents terroirs français.

- > Vous profiterez ensuite d'une pause déjeuner. Savourez un menu Loire, une cuisine créative, gourmande et colorée, à base de produits frais.
- > L'après-midi, remontez le temps avec votre guide en découvrant le Château de Serrant, emblème angevin de la Renaissance. Profitez d'une visite guidée du 1er étage. Accès libre du rez-de-chaussée, des sous-sols (cuisines) et du parc à l'anglaise. Durée 1h30.

Tarifs révisables en fonction des prestations choisies et des menus.



# au cœur du vignoble



10h00 Découverte d'un domaine viticole

Accueil - casse-croûte du vigneron

Dégustation au domaine 11h30 Verre de l'amitié

13h00 Déjeuner dans un restaurant en bord de Loire

Base menu: 3 plats, 1 apéritif, 1 verre de vin, 1 café.

15h00 Balade commentée en train touristique

Rendez-vous: Chalonnes-sur-Loire

16h30 Fin de la journée

Tarifs révisables en fonction des prestations choisies et des menus.

Contactez-nous pour un devis détaillé.

Base 40 personnes : 50€ TTC/pers.









- serez accueillis par un casse croûte du vigneron. Profitez d'un moment de bon verre de vin. Au menu : pain, pâté la rencontre d'un vigneron qui vous présentera son exploitation et sa région. Vous profiterez d'une visite plusieurs vins du domaine. Vous découvrirez les appellations locales et de renom de l'Anjou.
- Après déjeuner conviviale, partez à la découverte du d'une beauté : les coteaux, les moulins, le patrimoine bâti et tant d'autres! Vous présent pour l'occasion : le chauffeur incollable sur le vignoble.





10h00 Randonnée accompagnée et visite commentée du Château d'Avrillé

Rendez-vous : Saint-Jean-des-Mauvrets

12h30 Déjeuner au sein d'une brasserie locale

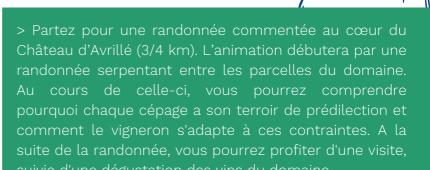
Rendez-vous: Brissac-Quincé

15h00 Visite du Château de Brissac et dégustation des vins de la propriété

Rendez-vous: Brissac-Quincé

17h30 Fin de la journée

# Base 30/40 personnes : à partir de 58€ TTC/pers.



- > Pour le déjeuner, vous serez accueillis dans un restaurant-brasserie à l'ambiance moderne et cozy. Vous pourrez savourer une cuisine "faite maison".
- > L'après-midi, découvrez le plus haut château de France, le "Géant du Val de Loire". Profitez d'une visite du Château de Brissac, résidence des ducs de Brissac depuis le XVIème siècle.

Tarifs révisables en fonction des prestations choisies et des menus.

### Histoire et saveurs











09h30 Randonnée commentée avec Les Vignes selon Val Rendez-vous: Chalonnes-sur-Loire

11h30 Visite dégustation au sein d'un domaine viticole

13h00 Déjeuner dans un restaurant en bord de Loire Base: 3 plats, 1 apéritif, 1 verre de vin et 1 café.

Visite du Musée des métiers 15h30

18h00 Fin de la journée



# Base 30 / 40 personnes : à partir de 59€ TTC/pers.

> Valérie Aubergeon des Vignes selon Val vous accueille le matin pour une randonnée commentée. Vous aurez l'occasion de découvrir les spécificités et l'histoire du vignoble angevin. Vous pourrez <u>vous</u> familiariser avec les techniques de culture et de vinification, et saisir l'importance des interactions entre la vigne

permettra d'apprécier tout l'art et le travail du vigneron.

- l'univers de l'artisanat et du monde rural! plongeront au début du XXe siècle. Venez vous immerger dans la vie d'un village d'autrefois avec ses échoppes d'artisans, ses reconstitutions d'ateliers et d'intérieurs de vie. Visite guidée.

Tarifs révisables en fonction des prestations choisies et des menus.

### Fort de nos traditions!







10h00 Démonstration & initiation au jeu de boule de fort

Rendez-vous: Saint-Georges-sur-Loire

12h30 Déjeuner dans un restaurant traditionnel

Base: 3 plats, 1 apéritif, 1 verre de vin et 1 café.

15h00 Rallye "Les Mystères du Layon"

18h00 Fin de la journée

Base 30 / 40 personnes : à partir de 48€ TTC/pers.

- > Du sport en pantoufles ? Mais de quoi s'agit-il ? De la boule de fort pardi ! Ce cousin de la pétanque utilise des boules pas tout à fait rondes sur un terrain pas tout à fait plat... Étrange tout de même ! Dans l'après-midi, découvrez l'histoire de ce sport traditionnel local et initiez-vous à ce jeu.
- > Pour le déjeuner, vous vous réunirez autour d'un savoureux repas, l'occasion d'échanger sur la matinée.
- > Un rallye de cohésion grandeur nature, dans le musée et les rues du village, à la découverte de l'histoire viticole des Coteaux du Layon! Une activité idéale pour passer un bon moment en équipe en plein air, favoriser la coopération et découvrir ensemble un pan insolite de l'histoire angevine. Une dégustation de jus de raisin sans alcool est proposée pour clore ce moment convivial.



Tarifs révisables en fonction des prestations choisies et des menus.

## Trésors de Loire





Rendez-vous : Saint-Jean-des-Mauvrets

12h30 Déjeuner au sein d'une brasserie locale

Rendez-vous : Brissac-Quincé

15h30 Croisière sur la Loire

Rendez-vous: Saint-Mathurin-sur-Loire

📄 18h00 🛮 Fin de la journée

### Base 30 personnes : à partir de 60€ TTC/pers.

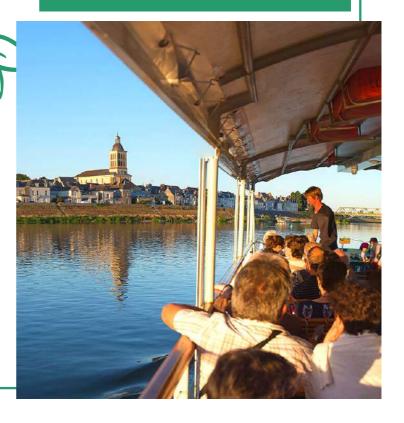
> Partez pour une randonnée accompagnée au cœur du vignoble. Nicolas vous emmène à la découverte des paysages angevins, du terroir, du savoir-faire local. Sur le parcours de 7/8 kilomètres, deux arrêts au sein de domaines viticoles vous attendent. Vous pourrez rencontrer le vigneron qui vous présentera son exploitation puis vous profiterez d'une dégustation des vins. Cette prestation de 3 heures mêle sport, nature et plaisirs gustatifs.



- > Vous partagerez ensuite le déjeuner en toute convivialité avant de prendre la direction des bords de Loire.
- > Au départ de Saint-Mathurin-sur-Loire, embarquez à bord d'un bateau-promenade pour une belle introduction sur le fleuve royal. Au fil d'une croisière commentée, laissezvous surprendre par les richesses du paysage ligérien.

Entre Angers et Saumur, Loire Odyssée vous propose une visite commentée vous permettant de découvrir la Loire, sa faune, sa flore, ses états d'âme.

Tarifs révisables en fonction des prestations choisies et des menus.



### Au cœur de la nature





> Au départ de Chalonnes-sur-Loire, partez à la découverte des bords de Loire, lors d'une balade en vélos électriques à réaliser en toute autonomie. Sur le parcours, le paysage livre toute sa beauté. Vous pourrez prendre la direction de La Possonnière puis de Béhuard, Petite Cité de Caractère et unique commune située sur une île de la Loire.

Possibilité d'opter

pour des vélos

musculaires



> Avant, après ou pendant la balade, déjeunez en bord de Loire ou au coeur du vignoble. Vous pourrez vous réunir autour d'une table pour découvrir les saveurs angevines le temps d'un repas.

> Base 30 personnes : à partir de 59,50€ TTC/pers.

Tarifs révisables en fonction des prestations choisies et des menus.

Contactez-nous pour un devis détaillé.

> En complément de la balade en vélo, une visite dégustation au sein d'un domaine viticole peut également être organisée.

Vous serez accueilli par un vigneron. Vous profiterez d'une visite guidée de l'exploitation, suivie d'une dégustation de plusieurs vins du domaine : Coteaux du Layon, Quarts de Chaume, Savennières, Anjou Villages Brissac... Vous découvrirez les appellations locales et de renom de l'Anjou.

Base 30 personnes : à partir de 65€ TTC/pers.



# Casse-croûte du vigneron





> Partez à la découverte du vignoble angevin.

Profitez d'une randonnée accompagnée d'une ardoise complète. Au programme : randonnée + dégustation de 3 vins + planche de 3 charcuteries et 3 fromages.

3 parcours : 6, 9 ou 15 km + un carnet de route fourni pour l'occasion



> En complément de cette découverte à pied, une balade commentée en petit train vous sera proposée. Sur le parcours, le paysage livre toute sa beauté : les coteaux, les moulins, le patrimoine bâti et tant d'autres ! Vous pourrez boire les paroles du guide présent pour l'occasion : le chauffeur incollable sur le vignoble.

# Base 30 personnes : à partir de 31€ TTC/pers.

Tarifs révisables en fonction des prestations choisies et des menus. Contactez-nous pour un devis détaillé.

<u>Option:</u> Déjeuner chez le vigneron possible > 58€TTC / pers.



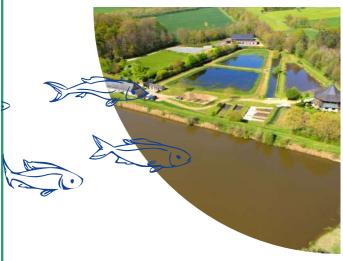
# 48

# Faune, flore & Patrimoine

> Le matin, la Maison Pêche Nature de Brissac-Quincé vous ouvre ses portes. Découvrez l'histoire et l'évolution du site, ses liens avec le Château de Brissac, de la pisciculture d'avant à celle d'aujourd'hui. Un guide passionné sera présent pour vous présenter les lieux. Pour terminer, une visite des aquariums vous sera proposée.







> Après une pause déjeuner conviviale, découvrez le plus haut château de France, le "Géant du Val de Loire". Profitez d'une visite du Château de Brissac, résidence des ducs de Brissac depuis le XVIème siècle.

Base 30 personnes : à partir de 51€ TTC/pers.

Tarifs révisables en fonction des prestations choisies et des menus.

Contactez-nous pour un devis détaillé.

# Escapade ligérienne

10h30 Verre de l'amitié au domaine

Rendez-vous: Chalonnes-sur-Loire

12h00 Déjeuner dans un restaurant traditionnel

Base: 3 plats, 1 apéritif et 1 café.

14h30 Balade en trotinette électrique

Rendez-vous: Saint-Aubin-de-Luigné

17h00 Fin de la journée



# Base 30 / 40 personnes : 76€ TTC /pers.

> Pour débuter la matinée de la meilleure des façons, les vignerons vous accueillent au domaine. Dégustez un verre de l'amitié et découvrez le vignoble avant de prendre la direction du restaurant.

> Savourez un délicieux repas en toute convivialité. Déjeunez dans un restaurant traditionnel du territoire.



Tarifs révisables en fonction des prestations choisies et des menus.

Contactez-nous pour un devis détaillé.

> L'après-midi, partez pour une balade en trottinette électrique à la découverte des paysages d'exception du vignoble angevin. Vous découvrirez les spécificités et l'histoire de cette superbe région. Un moment de partage et de convivialité assuré.



Du goût avant tout!



- > Nous vous donnons rendez-vous au Domaine FL, dans un cadre privilégié, au cœur du vignoble. Pour votre plus grand confort, une salle de séminaire de plus de 100 m² sera mise à votre disposition.
- > Lors d'un déjeuner ou d'un dîner, savourez un menu concocté par un restaurateur local. Pour animer ce moment de convivialité, un challenge inter table vous sera proposé. Vous pourrez ainsi découvrir les spécificités des vignobles de Loire de façon ludique. Au programme : quizz et dégustation à l'aveugle notamment!

Base 30 personnes : 93€ TTC /pers.

Tarifs révisables en fonction des prestations choisies et des menus.



# Rallye œnologique



- > Après un déjeuner au cœur du vignoble, partez pour un rallye œnologique avec Vanessa, sommelière, guide touristique et conférencière spécialisée. Découvrez les Vins de Loire de manière simple, ludique et interactive.
- > Pour commencer, vous recevrez un carnet de route sur le thème de la vigne, du vin, de leur histoire et de leurs terroirs. Ensuite, vous partirez par équipe à la découverte du vignoble . Sur le parcours, les équipes de 5 joueurs assisteront à une séance de dégustation de 4 cuvées des vins d'Anjou et de Saumur. Le but : récupérer les indices, réaliser des jeux et participer aux dégustations !



Tarifs révisables en fonction des prestations choisies et des menus.





# JOURNÉES PETITS GROUPES



SUGGESTION DE JOURNEES LOCALES - 100% ANJOU POUR MOINS DE 20 PERSONNES



# Excursion en combi



10h00 Balade en combi Volkswagen à la découverte du vignoble angevin

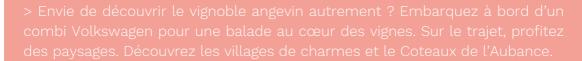
Rendez-vous: Brissac-Quincé

12h00 Retour au domaine - retrait du pique-nique champêtre

12h30 Balade à vélo entre vignoble et patrimoine

17h00 Fin de la journée

Base 8 personnes : à partir de 86€ TTC/pers.



- > Après cette excursion matinale, nous vous donnons rendez-vous au domaine pour retirer votre pique-nique champêtre élaboré à base de produits locaux. Choisissez votre spot parmi la sélection proposée et profitez d'une pause déjeuner au coeur de la nature ou face au magnifique Château de Brissac!
- > Ensuite, reprenez la route à vélo! Parcourez un itinéraire balisé à travers vignes et village. Munis d'une carte, vous découvrirez les différents cépages et appellations du vignoble, le patrimoine de Brissac-Quincé,, village typique où s'érige le Géant du Val de Loire. Durant 12 km, vous traverserez forêts, rivières et rangs de vignes, à la découverte de notre beau terroir.

A votre retour au domaine, vous pourrez profiter d'une dégustation à l'ombre de la cave voutée.

### Contactez-nous pour connaître les différents repas et forfaits visites.

\*Tarifs base jours ouvrables.







# En roue libre!

12h30 Déjeuner au sein d'une brasserie locale

Rendez-vous: Brissac-Quincé

15h3O Balade en solex au cœur des vignes

Rendez-vous : Martigné-Briand

16h30 Fin de la journée



- > Pour le déjeuner, laissez-vous tenter par un menu aux saveurs locales. Dans un cadre chaleureux, vous pourrez partager un moment de convivialité avant de vivre la Wine & So'lex Experience!
- > L'après-midi, le Domaine de Pied-Flonc vous proposera un moment inoubliable et insolite en solex ! Enfourchez ces célèbres engins et partez à la découverte du vignoble, suivie d'une visite de la cave et d'une dégustation des vins de la propriété avec petit grignotage.

Base 15 personnes : à partir de 80€ TTC/pers.

Tarifs révisables en fonction des prestations choisies et des menus. Contactez-nous pour un devis détaillé.



# Les secrets du vignoble

10h30 Escape game au cœur d'un vignoble et visite-dégustation

13h00 Déjeuner au sein d'une brasserie locale

Rendez-vous: Brissac-Quincé

15h30 Visite du Château de Brissac

Rendez-vous: Brissac-Quincé

18h00 Fin de la journée

Base 20 personnes : à partir de 73€ TTC/pers.

> Cohésion, découverte, pédagogie, convivialité sont les maîtres mots de cet escape game au cœur du vignoble. Remontez le temps, à travers un jeu d'énigmes et de réflexion! Ce sera pour vous l'occasion d'en apprendre encore un peu sur l'histoire du vignoble angevin et ses appellations locales. Saurez-vous percer nos secrets?

> Vous partagerez ensuite le déjeuner, avant de partir à la découverte du Château de Brissac. Plus haut château de France, il élève ses façades monumentales au milieu d'un parc paysager magnifique aux arbres centenaires. Ce monument mérite son surnom de « Géant du Val de Loire ».



Tarifs révisables en fonction des prestations choisies et des menus. Contactez-nous pour un devis détaillé.







# Sur les chapeaux de roues

10h30 Apéro quizz sur le vignoble

12h30 Déjeuner - restaurant traditionnel

Rendez-vous: Bellevigne-en-Layon

15h30 Balade en trottinette électrique

Rendez-vous: Bellevigne-en-Layon

16h30 Fin de la journée

Tarifs révisables en fonction des prestations choisies et des menus.

Contactez-nous pour un devis détaillé.





à partir de 110€ TTC/pers.

# **VOTRE SÉJOUR**

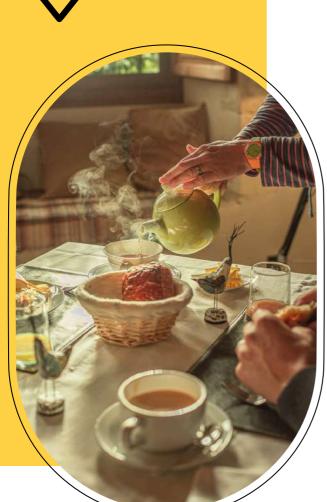
au cœur du vignoble



# Vous souhaitez découvrir le vignoble angevin sur plusieurs jours ?

Loire, Vignoble, Châteaux, Activités insolites, ...





Sur notre territoire, retrouvez un réseau d'hébergeurs indépendants et passionnés, qui partagent les mêmes valeurs et les mêmes engagements, pour vous offrir des services de qualité, pour des séjours sereins et adaptés à vos attentes spécifiques.

- un cadre convivial et professionnel,
- une écoute de vos besoins,
- un accueil aux horaires qui vous conviennent,
- une solution de restauration durant votre séjour (table d'hôtes, plateau repas, mise à disposition d'une cuisine, ...)
- un petit-déjeuner servi à des horaires souples et matinaux,
- une mise à disposition d'un espace de travail
- un paiement possible par carte bancaire et une facturation adaptée



# **VOTRE ÉVÉNEMENT**

# au cœur du vignoble



Une salle de réception pour un séminaire, un afterwork insolite ou un team-building : trouvez les prestataires idéaux qui répondent à vos besoins et attentes en Anjou Vignoble et Villages.

Petites salles ou grands espaces de réception, cadre et activités atypiques dans le vignoble ou en bord de Loire : trouvez le lieu adapté à votre événement parmi nos prestataires qualifiés.



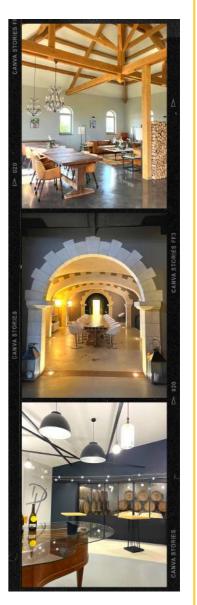
- <u>Salles de séminaire</u> au cœur du vignoble, <u>à</u> <u>20 kilomètres d'Angers</u>
- Prestations de qualité et adaptées à l'accueil des professionnels, de 6 à 50 personnes
- Espaces tout équipés, modulables : vidéoprojecteur, sonorisation, micros, wifi, paperboard, office traiteur, climatisation, ...
- Possibilité de coupler avec des activités sur place
- Restauration possible sur place

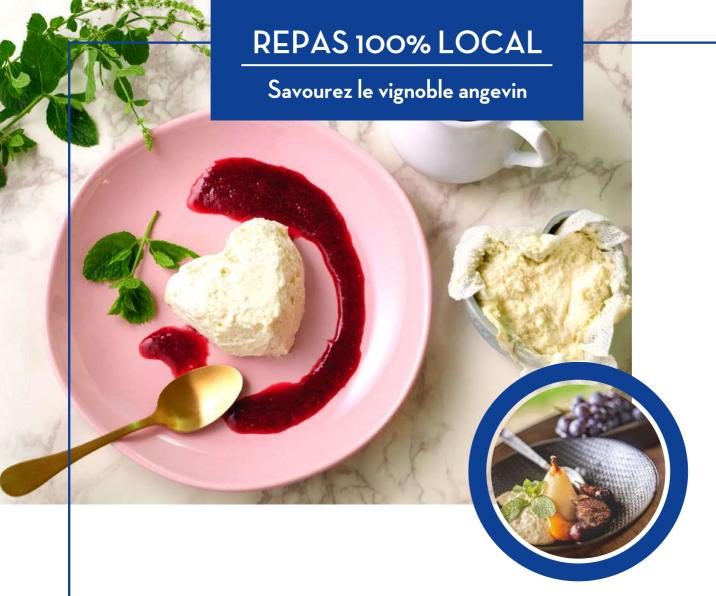
# **DEMANDEZ-NOUS**

Devis gratuits - Tarification sur mesure

Lise de contacts sur demande

>> O6.82.37.86.24 - marie@anjou-vignoble-villages.com





Durant votre excursion ou séjour, réunissez-vous autour d'une table pour découvrir les saveurs angevines le temps d'un repas. Une cuisine gourmande et authentique, avec des produits locaux, fera le bonheur de vos papilles!

### Contactez-nous

Destination Anjou Vignoble et Villages

Nous sommes disponibles pour vous communiquer les différentes options de menus (tradition, ligérien, gourmand,...).

Vous pourrez déjeuner ou dîner en bord de Loire ou au cœur du vignoble angevin.

### Marie BERNAUDEAU

+33 (0)6 82 37 86 24 marie@anjou-vignoble-villages.com

### Aurélien DEBOMY

+33 (0)6 46 16 59 52

Accueil de l'Office de tourisme

+33 (0)2 41 78 26 21

# Composez votre séjour

# NOS IDÉES, JOURNÉES À LA CARTE!



Circuits de combis avec chauffeurs, location de combis, escape combis, sorties en 4L.



visite guidée de charmants villages : Aubigné-sur-Layon St-Georges-sur-Loire Chalonnes-sur-Loire



Visite de Camifolia, l'un des plus beaux jardins botaniques de l'Anjou.

Visite d'Hortiflor, pépiniéristes et producteurs depuis 3 générations, pour éveiller vos sens et votre curiosité.



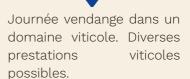
De nombreux hébergements accueillant et chaleureux adaptés à vos besoins et envies.



Repas spectacle au Cabaret des Belles Poules, Un spectacle magique précédé par un repas gourmet.



Vous avez d'autres envies ? Demandez-nous!



Balade en vélos ou trottinettes électriques accompagnée ou non, au cœur du vignoble angevin.



• Vol en montgolfière

A partir de 200€ par personne

• Balade dégustation en bateau

A partir de 25€ par personne

• Pass randonnée - Translayon

A partir de 49€ par personne



Devis gratuits & réservations au : 02 41 78 26 21 // 06 82 37 86 24 // marie@anjou-vignoble-villages.com

# Pourquoi?

Anniversaire, départ en retraite, Noël ou autres occasions à fêter...

Un cadeau à offrir?

Des idées cadeaux 100% local, c'est ce qu'on vous propose à l'Office de tourisme Anjou Vignoble et Villages!

# **SÉJOUR**

# au cœur du vignoble angevin

Séjournez dans un établissement de charme. Partez à la rencontre des vignerons et à la découverte des paysages viticoles et du patrimoine de l'Aubance et du Layon. Goûtez à la douceur d'une balade dans les vignes, dégustez les vins dans un caveau traditionnel, puis savourez les spécialités locales. Un séjour de deux jours et une nuit pour profiter de la douceur angevine!

C'est simple : On s'occupe de tout, vous profitez!

### Ce séjour pour 2 personnes comprend :

Une visite-dégustation au sein d'un domaine viticole

Un diner dans un restaurant traditionnel

Une nuitée dans une chambre d'hotes de charmes

- d'après-midi, où vous serez accueilli dans un domaine viticole, par le vigneron. Vous profiterez d'une visite guidée de l'exploitation, suivie d'une dégustation de plusieurs vins du domaine : Coteaux du Layon, Coteaux de l'Aubance, Quarts de Chaume, Savennières, Anjou Villages Brissac... Vous découvrirez les appellations locales et de renom de l'Anjou.
- > Après cet après-midi en immersion dans le vignoble, vous dînerez dans un restaurant traditionnel avec comme mets, des spécialités locales.
- > Suite à ce délicieux dîner, vous prendrez la direction d'une charmante chambre d'hôtes, au cœur du vignoble, pour une nuit reposante. Un petit-déjeuner gourmand vous attendra, de quoi commencer une belle journée.

Nous restons joignables pour toute question au O2.41.78.26.21.

Validité : 12 mois à compter de la date d'achat.

Une fois votre commande reçue, nous nous chargeons de vous faire parvenir un bon cadeau au nom du chanceux bénéficiaire

Une fois le cadeau offert à l'intéressé(e), ce dernier, pourra prendre contact avec nous pour nous indiquer ses disponibilités afin d'organiser au mieux le séjour. Nous effectuons ensuite la réservation auprès de nos prestataires puis vous transmettons les bons d'échange pour le jour-J.

### L'abus d'alcool est dangereux pour la santé.

### A consommer avec modération.



# NOS CONDITIONS DE VENTE GROUPES

Formulaire d'information standard pour des contrats de voyage à forfait vendu à l'OT

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme.

Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'Office de Tourisme Anjou Vignoble et Villages sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, L'Office de Tourisme Anjou Vignoble et Villages dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où il deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

LLes voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. L'Office de Tourisme Anjou Vignoble et Villages a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de Groupama assurance-crédit et caution, 132 rue des 3 Fontanot, 92000 Nanterre, France – 01 49 31 31 31, si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de l'Office de Tourisme Anjou Vignoble et Villages.

Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national consultable depuis : www.legifrance.gouv.fr

Formulaire d'information standard pour des contrats portant sur un service de voyage (Visé au 2° du I de l'article L. 211-1 du code du tourisme, à l'exclusion de ceux visées au 1° et 2° du I ainsi que du II de l'article L. 211-7 du même code)

Si vous achetez ce service de voyage, vous bénéficierez des droits octroyés par le code du tourisme. L'Office de Tourisme Anjou Vignoble et Villages sera responsable de la bonne exécution du service de voyage.

En outre, comme l'exige la loi, l'Office de Tourisme dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements au cas où il deviendrait insolvable.

Pour plus d'informations sur vos droits essentiels prévus par le code de tourisme Cf. ci-dessous

Droits essentiels prévus par le code de tourisme :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le service de voyage avant de conclure le contrat de voyage.

Le prestataire du service ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution du service de voyage. Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence

ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre le prestataire de service ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur service de voyage à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du service de voyage ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du voyage. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du service de voyage, le voyageur peut résoudre le contrat. Si le prestataire de service se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du contrat, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début de la prestation, le professionnel responsable annule celle-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début de la prestation en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le voyage.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du voyage, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du voyage, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du voyage et que le prestataire de service ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du service de voyage.

Le prestataire de service ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si le prestataire de service ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés.

L'Office de Tourisme Anjou Vignoble et Villages a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de Groupama assurance-crédit et caution, 132 rue des 3 Fontanot, 92000 Nanterre, France – 01 49 31 31 31, si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de l'Office de Tourisme Anjou Vignoble et Villages.

Site internet sur lequel vous pouvez consulter le code du Tourisme : www.legifrance.gouv.fr

Formulaire d'information standard en cas de prestations de voyage liées (Au sens de l'article L. 211-2 III 1° du code du tourisme, lorsque les contrats sont conclus en présence simultanée du professionnel (autre qu'un transporteur vendant un billet aller-retour) et du voyageur).

Si, après avoir choisi un service de voyage et l'avoir payé, vous réservez des services de voyage supplémentaires pour votre voyage ou séjour de vacances par l'intermédiaire de l'Office de Tourisme Anjou Vignoble et Villages, vous NE bénéficierez PAS des droits applicables aux forfaits au titre de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 du code du tourisme.

Toutefois, si vous réservez des services de voyage supplémentaires au cours de la même visite ou du même contact avec l'Office de Tourisme Anjou Vignoble et Villages, les services de voyage feront partie d'une prestation de voyage liée.

Dans ce cas, l'Office de Tourisme Anjou Vignoble et Villages dispose, comme l'exige le droit de l'Union européenne, d'une protection afin de rembourser les sommes que vous lui avez versées pour des services qui n'ont pas été exécutés en raison de son insolvabilité.

L'Office de Tourisme Anjou Vignoble et Villages a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de Groupama assurance-crédit et caution, 132 rue des 3 Fontanot, 92000 Nanterre, France – 01 49 31 31 31, si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de l'Office de Tourisme Anjou Vignoble et Villages.

Remarque : cette protection contre l'insolvabilité ne s'applique pas aux contrats conclus avec des parties autres que de l'Office de Tourisme Anjou Vignoble et Villages qui peuvent être exécutés en dépit de l'insolvabilité de l'Office de Tourisme Anjou Vignoble et Villages.

Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national consultable depuis : www.legifrance.gouv.fr

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=B6B56671A51841699A8FB7B4B5EB08A2.tplgfr21s\_1?

idArticle=LEGIARTI000036242695&cidTexte=LEGITEXT000006 074073&categorieLien=id&dateTexte=20180701

CONDITIONS PARTICULIERES RELEVANT DE L'APPLICATION DES TERMES DE L'ARTICLE R211-4 du code du tourisme 1 - Champ d'application :

Ces conditions sont applicables sur l'ensemble des prestations vendues par l'Office de Tourisme Anjou Vignoble et Villages et à l'exclusion de toutes autres conditions. Elles annulent et remplacent toutes les versions précédentes de ces conditions particulières de ventes. La signature d'un contrat emporte acceptation sans réserve des présentes conditions particulières de vente, qui ont pour objet de régir les contrats conclus entre l'Office de Tourisme Anjou Vignoble et Villages et ses clients.

L'Office de Tourisme se réserve le droit de modifier les présentes conditions particulières de ventes à tout moment, sans préavis, étant entendu que ces modifications seront inapplicables aux commandes préalablement acceptées et validées par l'Office de Tourisme Anjou Vignoble et Villages.

### 2 - Formation du contrat :

Toute option écrite n'est reconnue par l'Office de Tourisme Anjou Vignoble et Villages que comme prise d'intérêt à l'une de ses réalisations. La réservation est définitive à réception du contrat signé (confirmant de ce fait l'acceptation des présentes conditions générales et particulières de ventes), accompagnés de 30 % du montant total du séjour à titre d'arrhes avant la date limite figurant sur ledit contrat ou de la totalité de la prestation (selon date de prise de réservation et date de réalisation de la prestation). Toute modification du forfait proposé doit faire l'objet d'un accord préalable avec l'Office de Tourisme Anjou Vignoble et Villages. Ce dernier agit en qualité de mandataire auprès des hôteliers, restaurateurs, fournisseurs de spectacles, sites de visites, prestataires locaux et ne peut être tenu pour responsable de tous événements (retards, accidents...) indépendants de sa volonté n'ayant pas permis au client d'être présent à la date et horaire du début de la prestation. L'Office de Tourisme se réserve le droit, si les circonstances l'exigent et dans l'intérêt des participants, de modifier les itinéraires ou l'exécution des programmes.

3. Prix: Tarifs mini-groupes: Les prix s'entendent TTC selon le taux de TVA en vigueur et sont calculés sur la base de 4 ou 10 participants minimum, selon fiches produits. Ils sont prévus service compris, nets de commission. En deçà de 4 ou 15 personnes, les participants au séjour ne sont plus considérés comme « Mini-groupe » et se verront imputer le tarif individuel. Les tarifs, sauf exception, n'incluent pas le mode de transport ni la taxe de séjour appliquée dans les hébergements touristiques, cette dernière lorsqu'elle est versée par le client à l'Office de Tourisme, est rétrocédée en totalité à l'hébergeur la collectant pour le compte de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance. En cas d'annulation et quel que soit le motif, la taxe de séjour sera intégralement reversée au client. Les tarifs sont calculés pour l'hébergement, sur la base d'une chambre occupée par deux personnes. Un supplément sera perçu pour une chambre individuelle.

Tarifs groupes: Les prix s'entendent TTC selon le taux de TVA en vigueur et sont calculés sur la base de 15 participants minimum, selon fiches produits. Ils sont prévus service compris, nets de commission. En deçà de 15 personnes, les participants au séjour ne sont plus considérés comme « Groupe » et se verront imputer le tarif « Mini-groupes ».

Les tarifs, sauf exception, n'incluent pas le mode de transport ni la taxe de séjour appliquée dans les hébergements touristiques, cette dernière lorsqu'elle est versée par le client à l'Office de Tourisme, est rétrocédée en totalité à l'hébergeur la collectant pour le compte de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance. En cas d'annulation et quel que soit le motif, la taxe de séjour sera intégralement reversée au client. Les tarifs sont calculés pour l'hébergement, sur la base d'une chambre occupée par deux personnes. Un supplément sera perçu pour une chambre individuelle.

- 3. a Gratuité : Elle revient au conducteur, elle est attribuée à partir de 30 participants ou selon conditions des prestataires (sur la base d'une demi-double, hors supplément single).
- 3. b- Suppléments : Toute prestation non prévue dans le forfait doit être réglée immédiatement sur place. L'Office de Tourisme peut étudier et chiffrer des prestations supplémentaires (prolongation, repas, autres circuits commentés...).
- 4- Bons d'Echange: L'Office de Tourisme adresse au client un ou plusieurs bon d'échange que celui-ci doit remettre directement au(x) prestataire(s) lors de son arrivée. Pour les circuits, le lieu de rendez-vous est fixé au préalable par l'Office de Tourisme, le guide doit y être reconduit en fin de visite. Le car doit être équipé d'une sonorisation et d'un fauteuil à disposition du guide.

En cas d'arrivée tardive, le client doit prévenir directement le(s) prestataire (s) dont l'adresse et le téléphone figurent sur le(s) bon(s) d'échange, la visite sera écourtée du temps de retard. Les prestations non consommées au titre de ce retard restent dues et ne peuvent donner lieu à aucun remboursement.

5- Modalités de règlement :

Le solde de la prestation est payable à réception de facture, il est calculé en fonction des éléments transmis par le client 60 jours avant le début d'exécution des prestations (nombre définitif de participants, liste nominative, âge des enfants et choix de menus). Le solde de la prestation, sauf accord préalable avec l'Office de Tourisme pour un autre moyen de paiement, sera effectué exclusivement par virement, au plus tard à 30 jours avant la date d'arrivée.

Virement bancaire : Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine Chalonnes sur Loire. IBAN : FR76 1790 6000 3200 0140 9404 552. Code BIC : AGRIFRPP879

La non transmission par le client des éléments demandés, selon échéance prévue au contrat, entraînerait la facturation sur la base minimale des éléments indiqués au contrat.

Le non règlement du solde, dans les conditions ci-dessus énoncées, entraîne l'annulation de fait du circuit.

Dès lors la prestation est de nouveau offerte à la vente et ne peut donner lieu à aucun remboursement.

Toute réservation effectuée au plus tard un mois avant le début du séjour ou du circuit entraîne le versement intégral et immédiat de la prestation.

6 - Annulation et modification du fait du client :

Toute annulation doit être faite par téléphone au 02 41 78 26 21 puis confirmée par courrier électronique à : accueil@anjouvignoble-villages.com.com

6.a - Annulation de la totalité du groupe :

Jusqu'à 90 jours avant le début de prestation les arrhes ne sont pas remboursables et restent acquises.

A partir de 90 jours les frais complémentaires suivants seront dus (% du montant total du séjour selon nombre de participants prévu au contrat) :

- 50% de J- 90 à 61 jours.
- 100% de J-60 au jour d'arrivée
- 6.b Annulation partielle : minoration du nombre de participants, il est retenu un % du montant du séjour par personne comme suit :

Pour les formules séjour (incluant à minima une prestation d'hébergement et une billetterie ou une visite) :

6.b1 - Réservations non soldées :

Réduction d'effectif sans frais dans la limite de 30% de l'effectif initial prévu au contrat. Au-delà application des frais selon barème article 6.b3.

6.b2 - Réservations soldées : Les billets ne sont ni repris ni échangés et application des frais selon barème article 6.b3.

6.b3 – Barème frais annulation partielle : 50% jusqu'à J-61 // 75% de J-60 à J-31 // 100% de J-30 au jour d'arrivée Pour les prestations séminaires – Avec ou sans hébergement : se reporter aux modalités des formules séjours ci-dessus. Pour les circuits journée ou 1/2 journée : – Jusqu'à 96 heures (4 jours ouvrables) avant l'arrivée, aucun frais // – 72 heures (3 jours ouvrables) avant l'arrivée, 100% du prix. Pour les billetteries (sèches et/ou complétées de restauration) : – Les billets ne sont ni repris ni échangés quelle que soit la date d'annulation. – La restauration est remboursable si modification à plus de 72 heures (3 jours ouvrables) et dans la limite de 10% de l'effectif. En cas d'interruption du séjour par le client pour quelque cause que ce soit, il n'est procédé à aucun remboursement.

6.c - Modification du contrat par le client Toute demande de modification avant réception de la facture et édition des bons d'échange (à J-60), devra parvenir impérativement par courrier électronique à accueil@anjou-vignoble-villages.com.com. Une confirmation de la demande de modification et accord éventuel de l'Office de Tourisme, assortis des possibles ajustements tarifaires en découlant, seront transmis en retour par courrier électronique au client.

Toute modification des prestations sur place par le client ne pourra donner lieu à remboursement par l'Office de Tourisme (séjour écourté par exemple), de même que toute prestation non consommée.

7 - Assurance Annulation :

L'Office de Tourisme Anjou Vignoble et Villages attire l'attention du client sur la possibilité de souscrire un contrat d'assurance couvrant les conséquences d'une annulation résultant de certaines causes soit auprès d'un organisme de son choix, soit en nous consultant.

8 - Rétractation :

Le droit de rétraction de 14 jours ne s'applique pas pour les ventes de prestations d'hébergement, de transport, de restauration, de billetterie qui sont fournis à une date ou à une période déterminée en application de l'article L.121-20-4 2° du Code de la consommation.

- 9 Annulation ou modification par l'Office de Tourisme : Si avant la date prévue de la prestation, l'Office de Tourisme se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments de la prestation, le client peut, sans préjuger des recours en réparation de dommages éventuellement subis, et après en avoir informé l'Office de Tourisme par lettre recommandée avec AR:
- soit résilier sa commande et obtenir, sans pénalités, le remboursement immédiat de la somme versée,
- soit accepter la modification ou la substitution de prestations proposées par l'Office de Tourisme.

Un nouveau bon d'échange précisant les modifications apportées sera adressé. Lorsqu'en cours de prestation, l'Office de Tourisme se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat, représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par le client, l'Office de Tourisme, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, proposera une prestation en remplacement de la prestation prévue en supportant éventuellement tout supplément de prix. Si la prestation acceptée par le client est de qualité inférieure, l'Office de Tourisme lui remboursera la différence de prix. Si l'Office de Tourisme ne peut lui proposer une prestation de remplacement, ou si celle-ci est refusée par l'acheteur pour des raisons valables, le premier remboursera au second la totalité des sommes versées.

10 - Cas de force majeure :

Les obligations contenues aux présentes ne seront pas applicables ou seront suspendues si leur exécution est devenue impossible en raison d'un cas de force majeure tels que notamment : acte de puissance publique, hostilités, guerre, fait du Prince, catastrophe naturelle, incendie, inondation, (liste non exhaustive).

Chaque partie devra en informer l'autre dans les meilleurs délais en cas de survenance d'un événement de force majeur l'empêchant d'exécuter tout ou partie de ses obligations contractuelles. Les parties devront mettre en œuvre tous leurs efforts pour prévenir ou réduire les effets d'une inexécution du contrat causée par un évènement de force majeure ; la partie désirant invoquer un évènement de force majeure devra notifier immédiatement à l'autre partie le commencement et la fin de cet évènement, sans quoi elle ne pourra être déchargée de sa responsabilité. Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation du voyage est imposée par des circonstances de force majeure.

### 11. Cession du contrat

En cas de cession, le client cédant doit impérativement informer l'Office de Tourisme Anjou Vignoble et Villages de la cession du contrat par lettre recommandée avec accusé réception au plus tard 60 jours avant le début de la prestation en indiquant avec précision le nom et adresse du cessionnaire et que celui-ci justifie des mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage. A titre indicatif, les opérations consécutives à cette cession pourraient entraîner des frais selon le nombre de personnes, le type de prestations et la proximité du départ. 12. Photographies

Les photographies proposées sur les éditions et le site www.anjou-vignoble-villages.com.com ne sont présentées qu'à titre d'illustration et ne sont en aucun cas contractuelles.

### 13. Propriété intellectuelle

Toute reproduction totale ou partielle des textes, commentaires, ouvrages, illustrations et/ou images contenus dans les éditions et sur le site www.anjou-vignoble-villages.com.com pour un usage autre que privé est strictement interdite, conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle, ainsi qu'aux conventions internationales en vigueur.

### 14. Informatique et Libertés

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dite « Informatique et Libertés », le site www.anjou-vignoble-villages.com.coma fait l'objet d'une déclaration à la CNIL.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant.

Pour cela il suffit de nous en faire la demande en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et si possible votre référence client à l'adresse suivante : accueil@anjouvignoble-villages.com.com ou par courrier adressé l'Office de Tourisme Anjou Vignoble et Villages, Place de l'Hôtel de Ville, 49290 Chalonnes-sur-Loire. Les informations communiquées par le client à l'occasion de sa réservation ne seront transmises à aucun tiers autre que le fournisseur de l'hébergement réservé. Elles seront utilisées uniquement par les services de l'Office de Tourisme Anjou Vignoble et Villages et l'hébergeur pour le traitement de la réservation et pour renforcer et personnaliser la communication et l'offre de services réservés aux clients.

### 15. Demandes d'informations - Réclamations

Toute demande d'information peut être présentée par téléphone au 00 33 (0)2 41 78 26 21 ou par mail à accueil@anjou-vignoble-villages.com.com

Toute réclamation relative aux prestations fournies par l'Office de Tourisme Anjou Vignoble et Villages doit être adressée, dans un délai de 7 jours après la date de la fin de la prestation, par une lettre recommandée avec accusé de réception accompagnée de toutes les pièces justificatives à l'Office de Tourisme Anjou Vignoble et Villages, Place de l'Hôtel de Ville, 49290 Chalonnes-sur-Loire.

Après avoir saisi le service (après-vente, après voyage...) et à défaut de réponse satisfaisante ou en l'absence de réponse dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site: www.mtv.travel

### 16 - Attribution de juridiction :

Les présentes conditions particulières de vente en ligne sont soumises à la loi française. Pour tout litige qui pourrait naître entre les parties tant à l'interprétation qu'à l'exécution des présentes, les parties s'obligent préalablement à toute instance à trouver un accord amiable.

Dans le cas où aucune conciliation ne pourrait intervenir, dans les cas où le client est une entreprise ou organisme professionnel, seul le Tribunal d'Angers sera compétent sans novation ni dérogation à cette clause d'attribution.

Office de Tourisme Anjou Vignoble et Villages, Place de l'Hôtel de Ville, 49290 Chalonnes sur Loire.

N°SIRET 78613267000021

Immatriculation au registre national d'Atout France : IM 049170005.

Responsabilité Civile Professionnelle : Groupama Loire Bretagne, 3-5 avenue du Grand Périgné, BP 40082, 49071 Beaucouzé Cedex

Garantie Financière : Groupama assurance-crédit et caution, 132 rue des 3 Fontanot, 92000 Nanterre, France - 01 49 31 31 31

### N°SIRET 7861326700021 – Immatriculation au registre national d'Atout France : IM 049170005

Conditions de vente sur www.anjou-vignoble-villages.com, rubrique « mentions légales »

Assurance annulation facultative à contracter lors de la signature du contrat de réservation) :

3% du séjour du prix



### © DESTINATION ANJOU VIGNOBLE ET VILLAGES - 2023

Crédits photos: Destination Anjou Vignoble et Villages et ses partenaires touristiques, Anjou Tourisme, Ma Vie en Loire-Atlantique, Sébastien GAUDARD, Loïc LAGARDE, LUG\_CREATION, Chalonnes par Vignes et Vallées, La Ligériade II, Loire Odyssée, Musée des métiers, Hotiflor, et Anjou Tourisme: Mélanie CHAIGNEAU, Marion RALLU, Christophe MARTIN, Benoît MARTIN.











# Topette!

OFFICE DE TOURISME ANJOU VIGNOBLE & VILLAGES 22 PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE 49290 CHALONNES-SUR-LOIRE 02 41 78 26 21 ACCUEIL@ANJOU-VIGNOBLE-VILLAGES.COM